

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 11 avril 2018 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

ABSENCE : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

2018-04-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018
3. Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2017
4. Période de questions
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Avis de conformité au schéma :
 - 5.1.1 Règlement (avec modifications) numéro 0746-2018 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de façon à assujettir les structures décoratives ludiques à la délivrance d'un certificat d'autorisation, à prévoir les documents exigés pour l'installation d'une structure décorative ludique, à revoir les critères et objectifs du PIIA-31 et à créer le regroupement PIIA-33, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2018 de la Ville de Granby
 - 5.2 Demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 5.2.1 Demande de Les Placements Léo Viens inc. – Granby
 - 5.3 Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de revoir à la baisse la superficie du périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford et de prévoir certains usages publics dans une partie de l'aire résidentielle à Shefford
 - 5.3.1 Adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications exigibles des municipalités concernées
 - 5.3.3 Tenue des assemblées publiques de consultation

- 5.3.4 Création d'une Commission d'aménagement
- 5.3.5 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement
- 6. Cours d'eau :
 - 6.3 Désignation des personnes pour appliquer le Règlement numéro 2017-300 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska
 - 6.4 Refonte du régime d'autorisation ministérielle en matière environnementale
- 7. Plan directeur de l'eau :
 - 7.3 Ratification de l'annexe B de l'entente de fourniture d'un service d'inspection concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
 - 7.4 Ratification d'embauche de deux techniciens/inspecteurs aux bandes riveraines
 - 7.5 Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables – Nomination d'inspecteurs temporaires
 - 7.6 Adjudication du contrat numéro 2018/005 – Étude de caractérisation des installations septiques – Phase 2018
- 8. Gestion des matières résiduelles :
 - 8.3 Embauche de préposés au service de vidange des fosses septiques
 - 8.4 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement numéro 2018-XXX relatif aux services de collecte des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 2017-297
 - 8.5 Lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une rétrocaveuse
- 9. Ratification d'embauche au poste de secrétaire aux matières résiduelles
- 10. Affaires financières :
 - 10.3 Approbation et ratification d'achats
 - 10.4 Approbation des comptes
 - 10.5 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-302 et 2017-303 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
 - 10.6 Nomination de l'auditeur des livres comptables pour l'année 2018
 - 10.7 Renouvellement du contrat d'assurance collective du 1er juin 2018 au 31 mai 2019
 - 10.8 Modification à la résolution numéro 2017-03-104 – Mode de répartition de la compensation pour la collecte des plastiques agricoles
 - 10.9 Octroi d'un mandat d'accompagnement de services professionnels pour l'élaboration de la mission, la vision et les valeurs de la MRC
 - 10.10 Octroi d'un don – Défi EnBarque pour la Fondation du Centre hospitalier de Granby
- 11. Développement local et régional :
 - 11.3 Fonds filières structurantes – Injection de fonds supplémentaires
- 12. Dossiers régionaux :
 - 12.3 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
 - 12.3.3 Maintien du service de transport collectif régional pour 2018, demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et amendement au mandat de gestion 2018 accordé à Transport adapté pour nous inc.
- 13. Sécurité incendie :
 - 13.3 Comité technique en sécurité incendie – Substitut pour le service de sécurité incendie de Shefford

14. Sécurité publique :
 - 14.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation d'un répertoire des infractions du règlement G-100
15. Demandes d'appui :
 - 15.3 MRC de Pontiac – Demande au gouvernement du Québec concernant le financement octroyé aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux
 - 15.4 MRC de Rouville – Problématique de la renouée du Japon – Espèce exotique envahissante
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

2018-04-118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2018

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2018 tel que soumis.

2018-04-119 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2017

Soumis : Rapport du vérificateur tel que préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton de même que le rapport financier pour l'année 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'adopter le rapport financier de même que le rapport du vérificateur pour l'année 2017 tels que soumis.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2018-04-120 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHEMA – RÈGLEMENT (AVEC MODIFICATIONS) NUMÉRO 0746-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0677-2017 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE FAÇON À ASSUJETTIR LES STRUCTURES DÉCORATIVES LUDIQUES À LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION, À PRÉVOIR LES DOCUMENTS EXIGÉS POUR L'INSTALLATION D'UNE STRUCTURE DÉCORATIVE LUDIQUE, À REVOIR LES CRITÈRES ET OBJECTIFS DU PIIA-31 ET À CRÉER LE REGROUPEMENT PIIA-33, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP05-2018 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0746-2018, adopté le 9 avril 2018, intitulé « Règlement (avec modifications) numéro 0746-2018 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de façon à assujettir les structures décoratives ludiques à la délivrance d'un certificat d'autorisation, à prévoir les documents exigés pour l'installation d'une structure décorative ludique, à revoir les critères et objectifs du PIIA-31 et à créer le regroupement PIIA-33, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP05-2018 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement

numéro 0746-2018 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Ville attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2018-04-121 **APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION À DES FINS RÉSIDENIELLES PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LES PLACEMENTS LÉO VIENS INC. : LOT 1 141 546 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANBY**

ATTENDU la demande visant la vente du lot 1 141 546 du cadastre du Québec d'une superficie de 0,76 hectare, qui bénéficie de droits acquis pour un usage résidentiel, en conservant le lot contigu 1 141 533 du cadastre du Québec d'une superficie de 1,12 hectares, qui bénéficie de droits acquis pour un usage commercial;

ATTENDU que lesdits lots ne présentent aucune possibilité d'utilisation agricole;

ATTENDU que le détachement du lot 1 141 533 du cadastre du Québec n'aura aucune conséquence en matière de distances séparatrices ni sur l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'appuyer la demande.

2018-04-122 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS EXIGIBLES AUX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN DE REVOIR À LA BAISSÉ LA SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET DE PRÉVOIR CERTAINS USAGES PUBLICS DANS UNE PARTIE DE L'AIRE RÉSIDENIELLE À SHEFFORD**

Soumis : a) Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de revoir à la baisse la superficie du périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford et de prévoir certains usages publics dans une partie de l'aire résidentielle à Shefford;

b) Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement.

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopté par le règlement numéro 2014-274, est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

ATTENDU qu'une municipalité régionale de comté peut modifier à tout moment son schéma d'aménagement et de développement en suivant la procédure prévue aux articles 48 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'adopter le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé tel que soumis;
2. D'adopter, tel que soumis, le document d'accompagnement au projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement;
3. De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2018-04-123

TENUE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN DE REVOIR À LA BAISSÉ LA SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET DE PRÉVOIR CERTAINS USAGES PUBLICS DANS UNE PARTIE DE L'AIRE RÉSIDEN­TIELLE À SHEFFORD

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC, en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire portant sur la modification en titre proposée au schéma d'aménagement et de développement révisé par la résolution numéro 2018-04-122;

ATTENDU que la MRC doit également tenir une telle assemblée sur le territoire de toute municipalité qui en fait la demande dans les 20 jours qui suivent la transmission du projet modificateur au schéma d'aménagement et de développement révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au bureau de la MRC par la Commission d'aménagement de la MRC;
2. De déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de fixer la date et l'heure de cette assemblée conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toute autre assemblée publique qui serait exigée par une municipalité locale en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2018-04-124

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN DE REVOIR À LA BAISSÉ LA SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET DE PRÉVOIR CERTAINS USAGES PUBLICS DANS UNE PARTIE DE L'AIRE RÉSIDEN­TIELLE À SHEFFORD

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une Commission d'aménagement ayant pour mandat d'expliquer, lors des assemblées publiques de consultation, la modification en titre proposée au schéma d'aménagement et de développement révisé par la résolution numéro 2018-04-122 de même que ses effets sur les plans et règlements d'urbanisme des municipalités concernées;

ATTENDU que cette Commission doit de plus entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement;

ATTENDU que cette Commission est présidée par le préfet et est formée des membres du conseil que celui-ci désigne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement qu'outre le préfet, le préfet suppléant soit nommé comme membre de la Commission d'aménagement.

Note :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN DE REVOIR À LA BAISSÉ LA SUPERFICIE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET DE PRÉVOIR CERTAINS USAGES PUBLICS DANS UNE PARTIE DE L'AIRE RÉSIDEN­TIELLE À SHEFFORD

Soumis : Projet du Règlement numéro 2018-XXX modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de revoir à la baisse la superficie du périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford et de prévoir certains usages publics dans une partie de l'aire résidentielle à Shefford.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Pascal Bonin que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de revoir à la baisse la superficie du périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford et de prévoir certains usages publics dans une partie de l'aire résidentielle à Shefford.

Le projet de ce règlement est présenté au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2018-04-125

DÉSIGNATION DES PERSONNES POUR APPLIQUER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-300 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU le règlement numéro 2017-300 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska adopté le 13 septembre 2017 et entré en vigueur le 3 octobre 2017;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les personnes habilitées pour appliquer ledit règlement au niveau régional ;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour l'application du règlement numéro 2017-300, à savoir:

1. Le coordonnateur aux cours d'eau à titre de « coordonnateur régional aux cours d'eau »;
2. L'inspecteur et chef de projet, Plan directeur de l'eau ainsi que le directeur des Services techniques à titre de « personnes désignées régionales ».

2018-04-126 **REFONTE DU RÉGIME D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU l'adoption de la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en 2017;

ATTENDU le dépôt du projet de *Règlement relatif à l'autorisation ministérielle et à la déclaration de conformité en matière environnementale* (RAMDCME) qui remplacera le *Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement* (RRALQE) présentement en vigueur qui encadre les autorisations au ministère ;

ATTENDU la période de consultation à l'égard de ce projet de règlement qui se termine le 16 avril prochain;

ATTENDU que les MRC sont directement concernées par cette refonte réglementaire en ce qui a trait aux travaux d'entretien de cours d'eau;

ATTENDU la compétence des MRC relativement à la gestion des cours d'eau en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

1. De modifier l'article 59 du projet de règlement afin de ne pas assujettir à l'obtention d'un CA l'entretien des cours d'eau en lien avec un étang, un marais, un marécage, une tourbière ou une aire protégée dans la mesure où ce dernier a déjà été aménagé au préalable (cours d'eau verbalisé) ;
2. De modifier l'article 60 afin que le *Programme d'entretien des cours d'eau et des lacs* (PECEL) offre la possibilité que certaines informations relatives aux cours d'eau visés par le programme, telles les descriptions techniques, puissent être déposées chaque année au cours de la période couverte par le programme ;
3. De modifier l'article 60 afin que des dossiers d'entretien de cours d'eau puissent être ajoutés chaque année afin de tenir compte des demandes reçues sporadiquement à la MRC ;
4. De modifier l'article 60 afin de retirer la notion d'équilibre dynamique de cet article et d'assouplir cet article afin que les allègements proposés par l'autorisation générale puissent s'appliquer aux travaux d'entretien de cours d'eau conventionnels et aussi à ceux offrant une amélioration du cours d'eau par certaines bonifications.

2018-04-127 **RATIFICATION DE L'ANNEXE B DE L'ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES**

Soumise : Annexe B à l'entente de fourniture d'un service d'inspection concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (version du 19 février 2018).

ATTENDU l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités locales intervenue le 4 mai 2017 (« l'entente »);

ATTENDU que l'article 7 de l'entente prévoit une mise à jour périodique de son Annexe B;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'approuver le contenu de l'Annexe B telle que soumise et d'adopter ladite annexe pour faire partie intégrante de l'entente en lieu et place de celle adoptée par la résolution numéro 2017-11-380.

2018-04-128 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE DEUX TECHNICIENS/INSPECTEURS AUX BANDES RIVERAINES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a prévu l'inspection des bandes riveraines lors de l'élaboration de ses prévisions budgétaires 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Isabelle Teasdale et de M. Antony Plourde aux postes de techniciens/inspecteurs aux bandes riveraines, et ce, selon l'échelon 1 de la classe 7 de la politique salariale en vigueur. La période d'emploi débute au plus tôt le 16 avril 2018 et se termine au plus tard le 31 octobre 2018.

2018-04-129 ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES – NOMINATION D'INSPECTEURS TEMPORAIRES

ATTENDU que par sa résolution numéro 2017-01-023, la MRC a autorisé la signature d'une entente intermunicipale avec ses municipalités membres dans le but de fournir un service d'inspection concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des nouveaux règlements de zonage des municipalités membres;

ATTENDU que selon les termes de cette entente, il revient à la MRC de désigner les membres de son personnel fournissant des services techniques qui constituent le service d'inspection aux fins de réaliser l'objet de cette entente;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'inspecteurs additionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la MRC désigne Mme Isabelle Teasdale et M. Antony Plourde à titre d'inspecteurs additionnels aux fins de l'entente précitée.

2018-04-130 ADJUDICATION DU CONTRAT NUMÉRO 2018/005 – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – PHASE 2018

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2018/005 pour les services professionnels pour la caractérisation des installations septiques;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre de service;

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse de cette offre en fonction des critères d'évaluation établis par la résolution numéro 2018-02-058 et qu'il recommande à ce conseil d'adjuger le contrat à ce fournisseur à savoir, Environnement LCL inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est alors proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'adjuger le contrat numéro 2018/005 à l'entreprise Environnement LCL inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, sur la base des prix unitaires indiqués à sa soumission datée du 21 mars 2018, totalisant, aux fins de la valeur estimative du contrat, un montant de 37 481,66 \$, incluant les taxes applicables;
2. De désigner comme chef de projet dudit contrat Mme Valérie-Anne Bachand, inspectrice et chef de projet, plan directeur de l'eau;
3. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

2018-04-131 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AU SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska gère un service régional de vidange périodique des fosses septiques sur son territoire;

ATTENDU que le service prévoit la présence d'un employé de la MRC lors de la vidange des fosses septiques;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'embaucher Mme Isabelle Choinière-Lapointe, M. Luc De Rop et M. Gilles Mallette aux postes de préposés à la vidange des fosses septiques, et ce, selon la classe 4 de la politique salariale en vigueur. La période d'emploi débute au plus tôt le 16 avril 2018 et se termine au plus tard le 15 novembre 2018.

Note : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF AUX SERVICES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-297

Soumis : Projet de règlement numéro 2018-XXX relatif aux services de collecte des matières résiduelles, et abrogeant le règlement numéro 2017-297.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Philip Tétrault que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption un règlement relatif aux services de collecte des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 2017-297.

Le projet de ce règlement est présenté au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2018-04-132 **LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à l'acquisition d'une rétrocaveuse à l'usage des écocentres de la MRC de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de lancer un appel d'offres public sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'acquisition d'une rétrocaveuse avec en option la reprise du tracteur CASE/INTER MAXXUM 110 avec accessoires.

2018-04-133 **RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Nancy Roy au poste de secrétaire aux matières résiduelles de la MRC à compter du 3 avril 2018, sur une base régulière, et ce, selon les conditions émises au rapport ADM2018-03.

2018-04-134 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS - AVRIL 2018**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

| Fournisseur | Description | Coût |
|--|--|----------------------------|
| <u>RATIFICATION D'ACHATS :</u> | | |
| Partie 1 du budget (ensemble) : | | |
| Imprimerie CCR | 11 750 attestations de vidange | 1 603,90 \$ |
| Impression Totale | Impression, timbrage et frais poste - lettres bandes riveraines | 4 604,60 \$ |
| <u>APPROBATION D'ACHATS :</u> | | |
| Partie 1 du budget (ensemble) : | | |
| IBM Canada Ltée | Entretien annuel pour les équipements d'éclairage de fibre optique | 16 572,96 \$ |
| Distribution Interplus | Location d'espace au Salon de l'habitation - sécurité incendie | 859,44 \$ |
| TOTAL: | | <u>23 640,90 \$</u> |

2018-04-135 **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés aux listes portant les numéros « APP-04-01 » et « APP-04-02 » Ces listes font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitées.

Note : **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-302 ET 2017-303 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément aux dispositions des règlements numéros 2017-302 et 2017-303 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres

du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2018-04-136 NOMINATION DE L'AUDITEUR DES LIVRES COMPTABLES POUR L'ANNÉE 2018

Soumise : Offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour l'audition des livres pour l'année 2018 datée du 26 mars 2018.

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. pour l'audition des états financiers de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour l'année financière 2018 selon les termes de l'offre de service telle que soumise.

2018-04-137 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DU 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019

ATTENDU le contrat d'assurance collective en vigueur entre l'Union des municipalités du Québec, pour et au nom des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux membres du regroupement Estrie-Montérégie), et La Capitale Assurances et gestion du patrimoine;

ATTENDU le rapport préparé par Mallette actuaires inc., daté du 5 février 2018, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, pour les municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes comme-ci au long récit;
2. La MRC de La Haute-Yamaska accepte les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective numéro 4497 présentées par La Capitale Assurances et gestion du patrimoine pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 selon un montant estimé à 49 956 \$ plus les taxes applicables.

Il est toutefois entendu que la MRC de La Haute-Yamaska se réserve le droit de mettre fin audit contrat le premier jour du mois suivant l'envoi d'un préavis de trente (30) jours à l'assureur.

2018-04-138 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-03-104

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-104 intitulée « Mode de répartition de la compensation pour la collecte des plastiques agricoles » adoptée le 8 mars 2017;

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption de la partie 1 du budget 2018, il y a lieu de modifier le mode de répartition de la compensation pour la collecte des plastiques agricoles reflétant ces prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2017-03-104 en remplaçant le paragraphe 2 par le paragraphe suivant :

« 2. D'appliquer ce mode de répartition à toute somme à recevoir pour les années de compensation 2015 et 2016 inclusivement. À compter de 2017, cette compensation sera tenue en compte à même le budget annuel de la MRC. »

2018-04-139 **OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IDENTIFICATION DE LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS DE LA MRC**

Soumise : Offre de service de Pierre Châteauvert Stratégies et affaires publiques datée du 2 avril 2018.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement d'octroyer le mandat de services professionnels à Pierre Châteauvert Stratégies et affaires publiques pour la conception et l'adoption d'un document identifiant la mission, la vision et les valeurs de la MRC de La Haute-Yamaska, le tout selon les termes de l'offre de service soumise et que cette dépense soit financée à même le Fonds de développement des territoires.

2018-04-140 **OCTROI D'UN DON – DÉFI ENBARQUE POUR LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY**

Sur une proposition M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement que la MRC verse un montant de 200 \$ à l'équipe de la MRC de La Haute-Yamaska à titre de don pour le Défi EnBarque 2018 au profit de la Fondation du Centre hospitalier de Granby.

2018-04-141 **FONDS FILIÈRES STRUCTURANTES – INJECTION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU que le Fonds filières structurantes a été créé par la résolution numéro 2017-01-028 et qu'une somme de 35 000 \$ y a été injectée à cette occasion;

ATTENDU que ce fonds constitue un avantage distinctif pour notre région et permet d'attirer et d'appuyer des projets spécifiques d'entreprises qui présentent du potentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de renflouer le Fonds filières structurantes en y injectant une somme additionnelle de 20 000 \$ et que cette dépense soit financée à même le Fonds de développement des territoires.

2018-04-142

MAINTIEN DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR 2018, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) ET AMENDEMENT AU MANDAT DE GESTION 2018 ACCORDÉ À TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.

Soumis : a) Rapport d'exploitation du Programme d'aide au développement du transport collectif pour l'année 2017;

b) Addenda #1 à l'entente intervenue avec Transport adapté pour nous inc. relativement à la gestion et à l'exploitation d'un service de transport collectif de personnes pour l'année 2018.

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska est admissible au Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II : Subventions au transport collectif régional;

ATTENDU que la MRC a poursuivi son service de transport collectif régional pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU par ailleurs que par sa résolution numéro 2017-11-410, la MRC de La Haute-Yamaska a confirmé la reconduction du service de transport collectif jusqu'au 31 décembre 2018 et a établi les tarifs en vigueur pour l'année 2018;

ATTENDU que la MRC souhaite déposer auprès du MTMDET une nouvelle demande de soutien financier pour l'année 2018;

ATTENDU d'autre part qu'il y a lieu d'amender le protocole d'entente intervenu avec Transport adapté pour nous inc. pour l'année 2018, afin de réviser le budget alloué au service de transport collectif en milieu rural en tenant compte des résultats financiers de l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Approuve le rapport d'exploitation à déposer auprès du MTMDET pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 tel que soumis et autorise le coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif, M. Steve Otis, à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska;
2. Adopte un budget de 202 400 \$ pour le service précité pour l'année 2018;
3. Confirme que la contribution du milieu pour l'exploitation du service en 2018 est estimée à 58 453 \$, soit 15 297 \$ d'aide financière directe de la MRC de La Haute-Yamaska et 43 156 \$ provenant des revenus d'usagers en 2018;
4. Confirme que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2017, au montant de 27 041 \$, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des trois années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTMDET;

5. S'engage à déposer auprès du MTMDET, dans l'année en cours, une mise à jour de son plan de développement du transport collectif, adopté en décembre 2014 et mis à jour en décembre 2015, décembre 2016 et juin 2017;
6. S'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements en 2018;
7. Demande au MTMDET une aide financière de 116 906 \$ pour l'année 2018 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II : Aide financière au transport collectif régional;

et en fonction de ce qui précède :

8. Autorise l'amendement au protocole d'entente intervenue avec Transport adapté pour nous inc. pour la gestion dudit service en 2018 selon les termes de l'addenda #1 soumis aux présentes;
9. Autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;

2018-04-143 COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – SUBSTITUT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SHEFFORD

ATTENDU que la MRC, par sa résolution numéro 2017-09-317 adoptée le 13 septembre 2017, a désigné M. Jean François Girard comme substitut au directeur du service de sécurité incendie de Shefford au Comité technique en sécurité incendie (CTSI);

ATTENDU que ce dernier a quitté ses fonctions et qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de nommer M. Daniel Lefebvre comme substitut au directeur du service de sécurité incendie de Shefford au CTSI.

2018-04-144 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION D'UN RÉPERTOIRE DES INFRACTIONS DU RÈGLEMENT G-100

Soumise : Offre de service de Therrien Couture s.e.n.c.r.l. datée du 26 mars 2018.

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'octroyer le mandat de services professionnels pour la préparation d'un répertoire des infractions du Règlement G-100 à Therrien Couture s.e.n.c.r.l., le tout selon les termes de l'offre de service soumise.

2018-04-145 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PONTIAC – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LE FINANCEMENT OCTROYÉ AUX TRANSPORTEURS ADAPTÉS ET COLLECTIFS RURAUX

ATTENDU que le gouvernement n'atteint pas ses cibles environnementales dans le cadre du Fonds Verts et que les programmes d'aide en transport visent à contribuer à l'atteinte de ces cibles;

ATTENDU que des mesures importantes pourraient être mises en place par les organismes de transport afin de contribuer davantage à l'atteinte des cibles du gouvernement, mais que sans la garantie d'un financement à long terme d'une durée minimale de 5 ans, la planification du développement des services est impossible;

ATTENDU que depuis 2011, les programmes d'aide en transport sont renouvelés sur une base annuelle et souvent dans l'année en cours;

ATTENDU que cette situation expose les transports adaptés et collectifs ruraux à une situation précaire;

ATTENDU que les MRC et les organismes de transports sont informés des programmes d'aide et des modalités de financements du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) longtemps après l'adoption de leur budget annuel, ce qui ajoute à l'incertitude et à leur précarité;

ATTENDU que le financement octroyé depuis plusieurs années n'a pas été indexé au coût de la vie et ne permet pas de maintenir le même niveau de services de transport;

ATTENDU que le désengagement du gouvernement québécois en matière de planification à long terme et de financement du transport collectif se traduit par un fardeau financier sans cesse plus lourd pour la MRC, contredisant du coup sa reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité et s'attaquant à leur autonomie;

ATTENDU qu'en regard du coût d'implantation de nouvelles stratégies de lutte contre les changements climatiques, le transport adapté et collectif rural s'avère être une stratégie simple et abordable;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Pontiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'appuyer la MRC de Pontiac dans sa demande au gouvernement de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux qui sont essentiels à la croissance de la qualité de vie des communautés rurales.

2018-04-146

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE ROUVILLE – PROBLÉMATIQUE DE LA RENOUÉE DU JAPON – ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

ATTENDU que la MRC a été sensibilisée au dossier de la problématique de la renouée du Japon le long des rives de certains cours d'eau;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont des programmes de sensibilisation à ce sujet;

ATTENDU que la problématique est située dans le littoral et les rives des cours d'eau et que ces dernières sont sous la compétence municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de :

1. Sensibiliser le MDDELCC et le MAPAQ à l'impact de la renouée du Japon sur les citoyens, particulièrement en territoire agricole, et de leur demander d'outiller les municipalités pour aider leurs citoyens à faire face à cette plante exotique envahissante;
2. Transmettre cette résolution à l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et aux organismes de bassins versants.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue.

2018-04-147 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 34.

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

M. Paul Sarrazin, préfet